COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Présents et représentés : 10

L'an deux mil vingt-cinq le 8 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

<u>Présents</u>: Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Vincent RONAT, Céline TARDY, conseillers.

Procuration: Philipp FURHMANN à Philippe SAUTIER.

<u>Absents</u>: Florian CHAYS, Stéphanie BOURNHONNET, Jonathan DUPARC et Cécile DUPARC.

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2025 :

1. PLU - Approbation de la modification de droit commun n°2

Monsieur le maire rappelle les objectifs de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme :

- Le changement de zonage d'une parcelle de la zone UE dans l'objectif de la classer en zone U.
- Le changement de zonage de la zone 1AUb de Vigny pour la classer en zone 2AU.
- La modification de l'OAP « centre bourg » pour élargir le champ des destinations aux équipements publics.
- Le toilettage de quelques points du règlement écrit.
- Ajouter un bâtiment à l'inventaire patrimonial
- Créer 2 nouveaux emplacements réservés au chef-lieu.

Bilan de l'enquête publique relative à la modification de droit commun n°2 :

Les observations émises au cours de l'enquête publique ne sont pas de nature à remettre en question les sujets portés par la modification de droit commun n°2.

Les personnes publiques associées ont été consultées et ont toutes émis des avis favorables.

L'assemblée, à l'unanimité, décide, d'approuver la modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme, conformément au dossier joint en annexe à la délibération.

Le dossier de modification de droit commun n°2 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture.

2. Antenne relais TDF - cession foncière

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 6 septembre 2023, la commune a conclu avec la société TDF, un bail pour l'occupation d'un emplacement pour un site radioélectrique à Vigny. Il explique que la société TDF souhaite aujourd'hui acquérir une partie de cette parcelle cadastrée B n°97, soit environ 160 m², située au lieu-dit « La Grande Vie ». La société propose d'acquérir ce bien pour un montant de 60 000 €.

Le conseil municipal, à la majorité, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, deux contre (Céline TARDY et Vincent RONAT) et une abstention (Rémi LAFOND), approuve la cession de la parcelle cadastrée B n°97, pour une superficie d'environ 160 m², au profit de la société TDF pour un montant de 60 000 €.

3. BELLORIZON - rétrocessions foncières :

Dans le cadre du programme BELLORIZON, M. le Maire rappelle la délibération en date du 30 mars 2021. La commune avait cédé une partie de la voie communale dénommée « voie communale de l'Eglise » à la SCCV Jonzier Centre dans le cadre de travaux prévus sur ce tènement par le groupe immobilier.

Il convient aujourd'hui de régulariser les tènements fonciers aux abords de ce programme tels que représentés sur le plan de rétrocession.

La société PALMYRIMMO propose ainsi de rétrocéder gratuitement les parcelles suivantes : B 1943, B 1945, B 2010, B 2014 et B 2018 au profit de la Commune de Jonzier-Epagny. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4. Approbation par le Conseil municipal de Jonzier-Epagny de l'accord de principe sur la répartition des sièges entre les Communes de la Communauté de Communes du Genevois, dans le cadre de la recomposition du Conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux

M. le Maire explique que la répartition actuelle des sièges au Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Genevois n'est plus valable pour les prochaines élections de 2026, au regard de l'évolution démographique des Communes membres depuis les dernières élections. Il convient donc de définir le nombre et la répartition des sièges au sein du futur Conseil communautaire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'accord de principe sur la répartition des sièges entre les Communes de la Communauté de Communes du Genevois, dans le cadre de la recomposition du Conseil communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils municipaux, comme suit :

Commune	Population légale en 2025	Nombre de sièges
Archamps	2 458	3
Beaumont	3 081	3
Bossey	947	1
Chênex	790	1
Chevrier	717	1
Collonges-sous-Salève	3 876	4
Dingy-en-Vuache	787	1
Feigères	1 842	2
Jonzier-Epagny	889	1
Neydens	2 227	2
Présilly	1 082	1
Saint-Julien-en-Genevois	15 925	16
Savigny	1 029	1

Valleiry	5 090	5
Vers	962	1
Viry	5 625	5
Vulbens	1 698	2
Total CCG	49 025	50

5. <u>Services périscolaires – modification du règlement intérieur :</u>

M. le Maire propose de préciser les articles 2.1.3 « Entrée et sortie » et 6 « discipline » du règlement des services périscolaires,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement des services périscolaires et décide de maintenir les tarifs des services périscolaires actuels.

6. Finances - Admissions en non-valeur :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'admission en non-valeur relative aux créances impayées pour un montant total de 6 905.76 € correspondants aux loyers de M. BELLON Christian, décédé.

7. <u>Commune de VIRY – cérémonie du 8 mai 2025 : Convention de partenariat financier :</u>

Dans le cadre de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, la commune de Viry a été mandatée par les communes de Chenex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers et Vulbens, pour organiser une cérémonie commune le 8 mai 2025. Il a été convenu que les communes concernées participeraient financièrement à l'organisation de ladite cérémonie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention tel que proposé, autorise M. le Maire ou son représentant à la signer et à verser la participation financière correspondante.

DIVERS

<u>Intercommunalité:</u>

<u>Compostage</u>: Un composteur collectif, à destination de toute la population, sera installé sur le parking de la mairie prochainement. Cet emplacement a été sélectionné pour sa position au centre-bourg et sa proximité du site de tri sélectif déjà présent sur le parking. Ce composteur collectif sera géré par deux agents de la CCG récemment recrutés. Cette proposition est approuvée à la majorité avec une abstention (Céline TARDY).

<u>SCOT</u>: La Loi impose la révision des SCOT actuels afin de modifier leur périmètre d'action. Ainsi, le futur SCOT couvrira les territoires du Pays Bellegardien, d'Annemasse Agglo, de la Communauté de Communes du Genevois et du Pays de Gex. L'objectif est de voter le Projet d'Aménagement Structurant (anciennement Projet d'Aménagement et de Développement Durable) avant mars 2026. C'est la pièce centrale, qui fixera les grandes lignes, déclinées en 4 points invariants. Le Conseil Municipal devra répondre à un questionnaire. Chaque élu donnera son point de vue et une synthèse sera transmise.

Certificats d'urbanisme :

<u>Me DAMAS-MATERNE</u>: Vente GAILLARD Joseph/MERCIER James – lieu-dit Jonzier – parcelles B 1203 et 1204 – avis favorable.

Me FERRARI CRISTOFINI: Vente MERY – 109 Passage des Artisans – parcelle B 1079 - avis favorable.

<u>Déclarations préalables :</u>

COUTURIER Jennifer – 111 Chemin du Verger – verrière en toiture – avis favorable.

COURTIN Mathieu – 250 Route du Long Perrier –pose d'une pompe à chaleur en façade – rendez-vous sur place avec le voisin

DI MICHELE Cédric –105 Impasse du Vieux Réservoir – construction d'une piscine – avis favorable

Permis de construire :

<u>SCI Mont-Sion</u>: construction d'une maison d'habitation, d'un local d'exploitation agricole et d'une pépinière – Route de la Grotte – parcelle B 1920 – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

<u>OAP du Centre-Bourg</u>: les permis d'aménager et de construire sont à l'instruction. Le service Assainissement a fait savoir, oralement pour l'instant, qu'aucune livraison ne pourra avoir lieu avant 2028.

Un rendez-vous a été fixé avec la famille Guerraz pour faire l'inventaire de tous les points qui les lient au devenir de la Commune : OAP, déclaration de projet, espace loué à la commune. Un bail, plus détaillé, devrait être resigné pour la partie arrière du parking de la mairie. En effet, celui de 2012 est manque de précision.

Personnel communal:

M. le Maire rappelle que le personnel communal ne bénéficie pas de la prime « vie chère » octroyée pourtant à de nombreux agents des communes du canton et du département. Il propose, afin de palier à cette inégalité, d'augmenter les plafonds du RIFSEEP pour que chaque agent perçoive un montant de 60 € brut /mois, proratisé au temps de travail, à compter du 1^{er} octobre 2025.

L'assemblée, approuve, à l'unanimité, cette proposition.

Social – Communication:

<u>Aînés</u>: Le traditionnel repas des aînés s'est déroulé le dimanche 6 juillet dernier et a rassemblé 31 personnes à la salle des fêtes. Le repas a été confectionné avec la collaboration de la Boucherie de Bloux, le GAEC Au Coucher du Soleil, le Fournil Jonziérois et la commission des aînés.

Octobre Rose: Une marche et randonnée VTT seront organisées le dimanche 5 octobre ainsi qu'un repas sur place ou à emporter.

Lettre du mois : Elle sera distribuée cette semaine.

Jonzier-Info: Actuellement en cours de finalisation, il sera, quant à lui, distribué à la fin du mois.

Scolaire:

<u>Festivités</u>: Le spectacle de fin d'année a eu lieu le vendredi 27 juin dans la cour de l'école. L'équipe de l'APE est très dynamique et a permis la réussite de cette soirée.

La fête de la garderie, quant à elle, s'est déroulée le 1^{er} juillet avec le départ de l'enseignante Camille FARGEIX.

Il y aura 7 maitresses à la rentrée de septembre 2025 et des effectifs en baisse avec 108 élèves.

Travaux:

<u>Le Presbytère</u>: M. le Maire explique que ce bâtiment a été acquis initialement par la commune en 1980 puis mis en location à Haute-Savoie Habitat, anciennement l'OPAC pour 55 ans soit jusqu'en 2038.

Ce bâtiment comprend 4 logements, actuellement gérés par Haute-Savoie Habitat, qui a pour projet de les rénover notamment sur le plan énergétique. Mais, pour amortir les coûts, environ 320 000 €, l'opérateur demande une prolongation du bail de 17 ans. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

<u>Sécheresse</u> : un arrêté portant restrictions temporaires de certains usages de l'eau en Haute-Savoie a été déclenché par la préfecture.

<u>Défi de Fanfan</u>: un cycliste amateur, Fanfan, s'est lancé le défi de faire le tour de France en 23 étapes afin de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer. Il fera une étape à Jonzier, sur le parking de la mairie, le 22 juillet 2025. Les dons seront reversés à l'association Souffles d'Espoir.

Sunset: Le festival SUNSET aura lieu le samedi 23 août 2025 sur le Mont, à partir de 17h.

Minzier:

Les Barraques: Des travaux de sécurité aux Barraques sur environ 100 mètres linéaires seront réalisés conjointement avec le projet global de la commune de Minzier. Chaque commune payera les aménagements de son territoire. La commune de Jonzier-Epagny prendra à sa charge également la réalisation d'un cheminement piétonnier allant des Barraques jusqu'au stade de foot.

Pont de l'Eau Noire : ce pont en limite entre Jonzier-Epagny et Minzier, nécessite des travaux de rénovation pour un montant d'environ 24 000 €. Ils seront effectués courant 2026, et le coût sera à part égale entre les deux communes.

<u>Haies</u>: Des courriers ont été transmis à certains habitants d'Epagny afin que leurs haies, situées en bord de route, soient taillées dans les plus brefs délais et cela pour des questions de sécurité.

Fête du village : Elle aura lieu le 12/07 au stade de foot.

Prochain CM: 16 septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire M. MERMIN Le secrétaire de séance Philippe SAUTER